

## BUDGET 2023 ET PTI 2023-2024-2025

### AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :

Que, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) le budget pour l'exercice financier 2023 de la Ville de Nicolet sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu lundi, le **5 décembre 2022 à 19 h**, dans la salle des délibérations du conseil sis au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.

Que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025 sera également adopté au cours de la même séance.

Que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget et ledit programme triennal.

Le conseil désire permettre à toute personne intéressée de se faire entendre relativement à ces documents. Dans les circonstances, nous invitons les personnes intéressées à transmettre leurs commentaires écrits **avant le 5 décembre 2022, midi**, par courriel à l'adresse suivante : [greffe@nicolet.ca](mailto:greffe@nicolet.ca) ou par courrier au 180, rue Monseigneur-Panet, Nicolet (Québec) J3T 1S6.

DONNÉ À NICOLET ce 28 novembre 2022

A blue ink signature of Magali Loisel, consisting of several loops and a final flourish.

M<sup>e</sup> Magali Loisel  
Greffière